



Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Afin de bien vivre ensemble, de nous respecter les uns les autres, de faciliter et d'apprécier les services mis à disposition par votre commune, la Municipalité vous rappelle quelques règles extraites de nos différents règlements et directives, vous transmet diverses informations et finalement vous propose quelques conseils et astuces.

Elle vous remercie de l'attention que vous porterez aux informations ci-dessous et se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre Municipalité

Horaires du bureau communal

Le bureau communal est à nouveau ouvert selon ses horaires habituels :

lundi de 17h00 à 19h00 et mercredi de 15h00 à 17h00

Eau

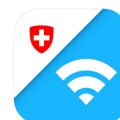
Les restrictions sont levées. La Municipalité vous remercie de l'attention que vous avez apportée à votre consommation durant tout l'été. Elle vous informe également que l'eau fournie par l'AIEMGF est régulièrement contrôlée et qu'elle est conforme aux prescriptions de l'Office de la consommation (OFCO).

Appartement à louer

Un appartement de 2 pièces est à louer à la rue du Collège 6. Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Caroline Schumacher, caroline.schumacher@chene-paquier.ch ou 079 262 61 89.

Energie

La Municipalité vous encourage à faire des économies d'énergie. Pensez à économiser l'énergie chaque fois et partout où cela est possible et installez l'application alert swiss : www.stop-gaspillage.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Menu

L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.



Propreté des chemins

Toute personne qui salit la voie publique est tenue de la remettre ou de la faire remettre, à ses frais, immédiatement en état de propreté.

Chiens

Merci d'utiliser les sacs à crottes mis à disposition et **de les déposer dans les poubelles** ad hoc (vers l'ancien local du feu et vers les containers en bas du village).

L'acquisition, la naissance ou la mort d'un chien doit être annoncée auprès de l'administration communale.

Déchetterie

La prochaine collecte itinérante des déchets spéciaux aura lieu le 9 avril 2024, entre 17h00 et 18h30 devant la déchetterie à Molondin.

Salle communale

Nous vous rappelons que la salle communale est à votre disposition. Elle peut accueillir jusqu'à 60 personnes. La cuisine est entièrement équipée. Un beamer est à disposition. Les taxes de location, pour les habitants de Chêne-Pâquier, sont les suivantes :

- utilisation de la salle communale (sans cuisine) Fr. 40.-
- utilisation de la salle communale avec la cuisine Fr. 130.-
- par jour supplémentaire Fr. 40.-

Pour toute question, Mme Caroline Schumacher est à votre disposition caroline.schumacher@chene-paquier.ch.

Police – Conseils de sécurité



Visibilité

A l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes habillées de vêtements sombres et les moyens de locomotion douce sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Si vous portez des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants, vous serez perceptible à une distance de 140 mètres. Pour plus de conseils, consultez le <https://votrepolice.ch>.

Agenda

Lundi 11 décembre 2023	Conseil général à 20h15 à la salle communale
Samedi 16 décembre 2023	Visite du Père Noël à Chêne-Pâquier
Dimanche 24 décembre 2023	La veillée de Noël aura lieu au temple à 23h00 heures
Lundi 1^{er} janvier 2024	L'apéro du 1^{er} de l'An aura lieu à 11 heures à la salle communale
Dès janvier, tous les 27 du mois	Les soupes villageoises reprennent. Information suivront.
Dimanche 3 mars 2024	Votations fédérales

Pensez à consulter notre site <https://www.chene-paquier.ch>